



COLLOQUE

La justice administrative en Europe

Vendredi 16 mars 2007

Maison du Barreau
2-4 rue de Harlay, place Dauphine – Paris 1^{er}
(Métro Cité ou Pont neuf)

Traduction simultanée en français et en anglais.

- Association des Conseils d'Etat et des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne
- Conseil d'Etat
- Mission de recherche Droit et Justice
- Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges
- Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)
- avec le soutien de TAIEX, Commission européenne

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats (EFB)

9h00 Accueil des participants

9h30 Ouverture

Yves Kreins, Secrétaire général de l'Association des Conseils d'Etat et des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne, Président de Chambre au Conseil d'Etat, Belgique

Yann Aguila, Directeur de la Mission de recherche Droit et Justice, Conseiller d'Etat, France

Les organes chargés de juger l'administration

sous la présidence de **Bernard Pacteau**

Professeur de droit public à l'Université Montesquieu (Bordeaux IV), France

9h40 Rapport général

Joël Andriantsimbazovina, Professeur de droit public à l'Université de La Rochelle, France

10h00 **La compétence des juges autres qu'administratifs pour juger l'administration**

Rapport

Duncan Fairgrieve, Maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, France

Discutants

Manuel Campos Sanchez-Bordona, Juge au Tribunal suprême, Espagne.

Annamarie Ginthör, Assistante juridique à la Cour administrative, Autriche

11h00 Pause

Le statut des juges de l'administration

sous la présidence de **Robert Andersen**

Premier Président du Conseil d'Etat de Belgique, Professeur à l'Université de Louvain

11h15 Rapport général

Gilles Dumont, Professeur de droit public à l'Université de Limoges, France

11h35 **Exercice des fonctions et impartialité**

Rapport

Paul Cassia, Professeur de droit public à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), France
Discutants

Joël Andriantsimbazovina, Professeur de droit public à l'Université de La Rochelle, France

Giuseppe Barbagallo, Président de Section du Conseil d'Etat, Italie

Michael Groepper, Juge à la Cour administrative fédérale, Allemagne

Bernard Stirn, Président de la Section du contentieux, Conseil d'Etat, France

12h45 Déjeuner libre

Le déroulement du procès administratif

sous la présidence de **John Murray**
Président de la Cour suprême d'Irlande

14h15 Rapport général

Hélène Pauliat, Doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges,
Directrice-adjointe de la Mission de recherche Droit et Justice, France

14h35 **Les réponses à l'augmentation du nombre des requêtes :
juge unique et procédures de filtrage**

Rapport

Willem Konijnenbelt, Conseiller d'Etat, Pays-Bas

Discutants

Loïc Cadiet, Professeur de droit privé à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), France

Georg Herbert, Juge à la Cour administrative fédérale, Allemagne

Ryszard Pek, Juge à la Cour administrative suprême, Pologne

L'effet des décisions juridictionnelles

sous la présidence de **Jean-Marc Sauvé**
Vice-Président du Conseil d'Etat de France

15h45 Rapport général

Clotilde Deffigier, Maître de conférences de droit public à l'Université de Limoges, France

16h05 **La modulation des effets des décisions juridictionnelles**

Rapport

Anne Courrèges, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, France

Discutants

Lord Stanley Burnton, Juge aux Royal Courts, Grande Bretagne

Julia Laffranque, Juge à la Cour suprême, Estonie

Paul Lewalle, Conseiller d'Etat, Professeur extraordinaire à l'Université de Liège, Belgique

17h15 Rapport de synthèse du colloque

Michel Fromont, Professeur de droit public à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I),
France

17h45 Clôture

L'existence d'une justice administrative autonome, loin d'être une « exception française », constitue *le modèle le plus répandu en Europe*. La majorité des Etats européens, soit 15 sur 27, dispose d'une cour administrative suprême, distincte d'une ou plusieurs autres juridictions suprêmes. Ainsi, contrairement à une idée largement répandue en France, la règle générale en Europe n'est pas celle de la cour suprême *unique*. La diversité des traditions nationales permet de dégager quatre grands modèles : la cour administrative suprême exclusivement consacrée à des fonctions juridictionnelles, comme en Allemagne ; la juridiction administrative spécialisée qui exerce en outre, comme le Conseil d'Etat français, des fonctions consultatives ; la cour suprême unique dotée, comme en Espagne, d'une chambre administrative ; enfin, la juridiction unique et indivise dans laquelle, comme au Royaume Uni, les mêmes magistrats jugent l'administration et les particuliers.

A l'heure de l'harmonisation des principes directeurs du procès administratif, dans le creuset du droit européen, la confrontation des différents systèmes offre l'occasion de prendre la mesure des particularismes, mais aussi des convergences. Partout, le contrôle juridictionnel des actes de l'administration apparaît comme une condition essentielle de l'existence de l'Etat de droit. Plus que jamais, le juge administratif, placé au cœur de la relation entre la puissance publique et les citoyens, est le gardien des droits fondamentaux.

Ce colloque européen marque ainsi l'aboutissement d'une recherche menée sur plusieurs années. Il réunit des participants issus des 27 nationalités de l'Union européenne. Cette rencontre permettra de dresser un panorama de la justice administrative en Europe et d'ouvrir la réflexion vers d'autres perspectives. Ainsi, derrière la question de l'organisation juridictionnelle pourrait se dessiner, en filigrane, celle de l'émergence d'un futur droit administratif européen.

Entrée libre, inscription obligatoire avant le **lundi 5 mars 2007**

- par coupon-réponse
 - par fax au 01 44 77 66 70
 - par formulaire d'inscription (à partir du 12 février 2007),
- via le site de la Mission : www.gip-recherche-justice.fr

Contact – Mme Dominique Boralévi – Tél. : + 33 (0)1 44 77 68 15



Affranchir
au tarif
lettre

Mission de recherche Droit et Justice
Colloque Justice administrative en Europe
30, rue du Château des Rentiers
F-75013 Paris

COUPON REPOSE

Civilité Nom
Prénom
Organisme
Fonction
Adresse
.
Code postal Ville Pays
Tél. Fax
Courriel

Participera au colloque du vendredi 16 mars 2007 oui non

Entrée libre. Merci de bien vouloir vous inscrire

avant le **lundi 5 mars 2007**

(aucune inscription ne sera prise en compte après cette date)

- en nous retournant ce coupon-réponse
- ou par fax au 01 44 77 66 70
- ou par le formulaire d'inscription (disponible à partir du 12 février 2007), via le site de la Mission : www.gjp-recherche-justice.fr

Contact – Mme Dominique Boralévi – Tél. : + 33 (0)1 44 77 68 15